

Conditions générales

Séjours Sport Adapté

LIGUE SPORT ADAPTE GRAND EST (Ligue SAGE)
1 bis rue Jean Charcot 51000 Châlons en Champagne
N° de SIRET : 449 968 171 00032
Agrément VAO n° :



Présentation

La Ligue Sport Adapté Grand Est (Ligue SAGE) est une association loi 1901 affiliée à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA). Elle a pour mission d'offrir à toute personne en situation de handicap mental et/ou psychique, quels que soient ses désirs et ses capacités, la possibilité de pratiquer une activité physique et sportive adaptée dans un cadre convivial et sécuritaire.

Le sport adapté a pour objectif de favoriser l'épanouissement et l'intégration sociale des personnes atteintes d'une déficience intellectuelle ou de troubles de l'adaptation par le biais d'une pratique sportive encadrée par des personnes qualifiées et diplômées.

Il permet :

- une valorisation des capacités et un développement de l'autonomie.
- une découverte des possibilités de son corps et un développement de la condition physique.
- l'intégration sociale par une recherche de bien-être et de confiance en soi.

Notre offre sportive

La Ligue SAGE propose donc un calendrier sportif chaque année permettant à chacun, quelles que soient ses capacités, de pratiquer une activité physique. Toutes les rencontres sportives ont en général lieu le jeudi matin ou le mardi matin. Elles vont de la rencontre loisir (activités motrices, basket orienté, randonnée, etc...) à la compétition.

Les séjours/stages sportifs

La ligue SAGE propose également des séjours sportifs pour adultes. Plusieurs séjours ont lieu dans l'année de 5, 8 ou 15 jours. Nous essayons de garder un esprit familial en proposant des séjours avec de petits groupes de vacanciers. Nous évitons les trop grands gîtes et les dortoirs afin de permettre un cadre détendu et de permettre à chacun des vacanciers de trouver sa place au sein du groupe.

Conditions de participation au séjour

Pour participer aux séjours/stages sportifs adaptés proposés par la ligue SAGE, le vacancier doit impérativement être majeur et posséder une licence FFSA pour la saison sportive en cours.

Tarification

Tous nos tarifs comprennent le transport, l'hébergement et tous les repas du jour de départ au jour du retour (y compris le pique-nique du jour de départ), les activités sportives et culturelles, l'encadrement, pour la durée du séjour. Ils ne comprennent pas : les achats personnels des vacanciers, les éventuels frais médicaux qui seront refacturés, les achats liés au manque d'affaires nécessaires au bon déroulement du séjour qui seront refacturés. L'argent de poche des vacanciers est donc réservé exclusivement à leurs achats personnels

Annulation d'un séjour

Si pour des raisons indépendantes de sa volonté la LCASA est amenée à annuler un séjour les sommes versées seront remboursées intégralement sans aucune indemnité.

La LCASA se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre de participants est insuffisant.

Annulation d'une inscription

Tout désistement de votre part devra se faire par écrit à la Ligue SAGE et entraînera la perception de frais selon le barème suivant :

- Plus de 30 jours avant la date de départ : retenue de 30% du montant total du séjour,
- Entre 30 et 10 jours, avant le départ : retenue de 50% du montant total du séjour,
- Entre 10 jours et la veille du départ : retenue de 90% du montant total du séjour,
- Le jour du départ : retenue du montant total du séjour.

Choix du séjour

Chaque séjour est orienté selon un niveau d'autonomie et des vacanciers et un rythme. Des informations sur la thématique et l'ambiance du séjour sont également indiquées. Il est important que chacun en tienne compte ; un séjour réussi dépend majoritairement de son adéquation avec les besoins, les capacités et les envies des vacanciers. La ligue SAGE se dégage de toute responsabilité concernant la mauvaise orientation d'un vacancier en cas d'informations non transmises ou erronées.

Vous connaissez les vacanciers, nous connaissons les séjours : n'hésitez pas à nous contacter afin de déterminer le séjour le plus adapté en fonction des projets de chacun !

Les activités

Le planning d'activités est fait en fonction des souhaits des vacanciers, de leurs besoins, de leurs capacités, et des conditions météorologiques. Les activités proposées dans le calendrier de séjours sont donc des activités possibles : en fonction des envies de chacun et des conditions environnementales, certaines ne seront peut-être pas réalisées, d'autres pourront être programmées. Nous tenons à rendre les vacanciers acteurs de leurs propres vacances. Les activités proposées peuvent être sportives, culturelles, créatives, etc...

Le transport

Les départs et retours de séjours ont lieu au siège de la ligue SAGE au 1 bis rue Jean Charcot 51000 Châlons-en-Champagne. Tous les trajets ont lieu en minibus (minibus de la ligue SAGE ou location de véhicules). Nous nous assurons que tous les véhicules soient adaptés au public accueilli au sein du séjour (place suffisante pour les vacanciers et animateurs, coffres suffisants pour y ranger toutes les valises, marche pied si besoin, etc...). Des arrêts sont possibles sur le trajet du séjour pour récupérer ou déposer des vacanciers (nous contacter). Tous nos trajets sont directs (pas de points de convoyages). Des arrêts réguliers sont prévus en cours de route.

Couples

Les personnes s'inscrivant en couple sur les séjours où cela est possible (nous contacter), pourront bénéficier d'une chambre commune et d'un lit commun. Cela doit impérativement être signalé au moment de l'inscription, sans quoi nous ne pouvons garantir la disponibilité d'une chambre double.

Traitement médical :

Il doit être remis au responsable du séjour accompagné de **l'original de l'ordonnance**. Le traitement de toute la durée du séjour, du jour de départ au jour du retour (sans oublier le midi) doit être **réparti dans des piluliers ou semainiers au nom et prénom du vacancier**, si possible avec sa photo. La liste des médicaments et leur posologie devront également être remplis scrupuleusement sur la fiche médicale.

Argent de poche :

La ligue SAGE pourra avancer l'argent de poche, puis le refacturera au vacancier concerné. Il suffit d'inscrire dans le dossier d'inscription la somme qui lui sera accordée. Cela évite la manipulation d'argent, les erreurs ou la perte. En revanche, les vacanciers pour qui, avoir de l'argent de poche fait sens, il sera tout de même possible pour eux d'avoir leur argent de poche en espèces. Merci de signaler toutes ces informations dans la fiche de renseignements.

Droit d'images :

Sauf avis contraire des responsables du vacancier, la Ligue SAGE se réserve le droit d'utiliser les photographies prises pendant le séjour pour illustrer ses publications et son site internet.